



COMMUNE DE LABARDE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Mai 2015

Convocation en date du 11 Mai 2015

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 23 Mars 2015.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoints, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, Conseillers Municipaux.

Madame DUPUY Evelyne a été nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

RESSOURCES HUMAINES– DELIBERATION N° 2015-1805 – 13

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2007 instaurant pour le personnel communal l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2014 relative à la modification du tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014, instaurant l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) en faveur du personnel technique,

Monsieur le Maire propose de rajouter l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) en faveur du personnel administratif

Indemnité Horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Adjoint technique 2ème classe

Adjoint administratif de 2ème classe

Adjoint administratif de 1ère classe

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention : **APPROUVE** la modification du régime indemnitaire tel que présenté ci-dessus.

INTERCOMMUNALITE– DELIBERATION N° 2015-1805-14
RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT) DE LA C.D.C MEDOC-ESTUAIRE

Lors de sa séance du 5 Mars 2015, la Commission Locale d’Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Médoc-estuaire a déterminé les attributions de compensation pour l’année 2015,

Charges transférées : 29152€

Attribution de compensation versée à la commune: 6828€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et à 0 voix d’abstention

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d’Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Médoc-estuaire pour l’année 2015, qui sera joint à la présente délibération.

INTERCOMMUNALITE– DELIBERATION N° 2015-1805-15
DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L’IME/CAT DU MEDOC

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde adopté le 15 décembre 2011 prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal de L’IME/CAT du Médoc à la date du 1er janvier 2015.

Il convient de délibérer et de se prononcer sur :

La répartition des biens meuble

La répartition de l’actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture

Le devenir des contrats

La répartition des personnels

La dévolution des archives

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

Émet un avis favorable aux conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de L’IME/CAT du centre Médoc et au transfert à L’ADAPEI de l’ensemble :

Des biens meubles et immeubles

De l’actif et du passif (compris les excédents de fonctionnement et d’investissement) conformément aux comptes administratifs et de gestion qui seront arrêtés au 31 décembre 2014.

Des contrats NEANT

Des personnels NEANT

Des archives, ensemble des documents budgétaires et administratifs afférents aux affaires du syndicat qui seront conservés dans les locaux sis Place du 8 Mai 1945 – 33112 Saint Laurent du Médoc.

FINANCES

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-1805-16
REMPACEMENT DU TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur DESTRIAN, adjoint chargé de la gestion du service technique a fait part à M. le Maire que le tracteur-tondeuse de la commune présente trop souvent des réparations dû à son ancienneté (15 ans) et que celui-ci reste inadapté à l’usage fréquent dont il est sollicité. En raison de l’urgence du remplacement de ce matériel absolument nécessaire en cette saison, il propose à l’assemblée d’acquérir du matériel neuf.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- L’acquisition d’un tracteur-tondeuse neuf,
- D’assurer le financement de cet achat par un emprunt à taux zéro

En raison de l’urgence du remplacement de ce matériel absolument nécessaire en cette saison, monsieur le Maire est chargé :

De la consultation,

De la sélection du matériel présentant le meilleur rapport qualité-prix,

Du choix de la solution de financement pour une enveloppe maximum de 15 000 € H.T, de la signature du contrat et de tous les documents se rapportant à cette affaire.

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-1805 – 17

AMENAGEMENT ET REFECTION DU TROTTOIR PARTANT DE L'ECOLE LE LONG DE LA RD2 JUSQU'À L'ENTREE DE LA MAIRIE

Dans le cadre des travaux prévu pour l'aménagement et la réfection du trottoir communal partant de l'école le long de la RD2 jusqu'à l'entrée de la mairie et afin de réduire la participation financière communale, Monsieur le Maire indique que la commune peut prétendre à un financement au titre des aides exceptionnelles aux collectivités locales, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES
- Coût de l'opération 7 400.00 € H.T	- Réserve parlementaire 6 000.00 €
- Coût de l'opération 8880.00 € T.T.C	- Autofinancement 2 880.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise EIFFAGE

ADOPTE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un financement au titre de la réserve parlementaire en faveur de Madame Pascale GOT, d'un montant de 6 000 € pour des travaux d'intérêt local.

FINANCES – DELIBERATION N° 2015-1805-18

DM N°1 DECISION MODIFICATIVE SECTION INVESTISSEMENT

Une erreur a été constatée dans la reprise des résultats au budget primitif dans la section d'investissement :

Solde négatif d'investissement reporté : 54323.56 au lieu de 54323.47

Afin de régulariser le budget 2015 il a lieu de procéder à une décision modificative

DM N°1

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
001 solde négatif d'investissement reporté	0.09€	
Compte 21578 Autre matériel et outillage		0.09€

Le conseil municipal par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la décision modificative N°1.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-1805-19

PLANTATIONS HAIES et BIODIVERSITE

Dans le cadre de l'environnement, pour la protection des cultures, des eaux et sols, l'association Arbres et Paysages en Gironde propose la plantation de haies champêtres dans la commune afin de constituer des corridors écologiques au sein des espaces verts (composés d'essence champêtres diversifiées, à floraison étalée pour les pollinisateurs).

Le contrat comprend une partie pour la plantation et une autre partie pour l'accompagnement pendant trois ans

Plantation : 666.00 TTC

Accompagnement : 711.47 TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise ARBRES ET PAYSAGES

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre d'une réorientation vers des Pratiques Agricoles auprès du Conseil Général de la Gironde.

FINANCES- DELIBERATION N° 2015-1805-20

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le comptable de la collectivité a adressé un état des créances correspondant principalement à des produits de services périscolaires et de restauration scolaire.

Après étude, il vous est proposé d'admettre en non-valeur certains titres sur les états présentés par Monsieur le Trésorier de Pauillac.

Il s'agit principalement :

- De redevables dont la dette est inférieure à 30 € (seuil de déclenchement de poursuites)
- De créances dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources, surendettement)

Le montant global de l'admission en non-valeur s'élève à 117.66 € et se décompose comme suit :

Débiteur	Objet de la créance	Exercice concerné	Montant
	Restauration scolaire	2013	46.80
	Restauration scolaire	2009	14.10
	Restauration scolaire	2010	18.36
	Restauration scolaire	2010	38.40

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont le montant total s'élève à 117.66 € .

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE FRAIS DE GESTION DANS LE CADRE DES ACCUEIL PERISCOLAIRES – DELIBERATION N° 2015-1805-21

Par délibérations 2011 28-04/20 du 28 avril 2011 et 2011 06-10/04 du 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a souhaité inscrire l'intégration des Accueils Périscolaires au sein des compétences de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Vu la délibération en date du 28 juin 2012 de la CDC Médoc Estuaire acceptant l'intégration des APS communaux

Vu la délibération de la Commune de Labarde en date du 27 novembre 2012 acceptant le transfert de l'accueil périscolaire à la Communauté de Communes Médoc-Estuaire à compter du 01 janvier 2013.

Monsieur le Maire informe qu'il a été retenu le principe d'une demande de participation à la Communauté de communes Médoc-Estuaire pour les frais de gestion dans le cadre des accueils périscolaires (APS).

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention liée aux frais de gestion à caractère général fixant les modalités de remboursement comme suit :

Frais de gestion à caractère général intégrant : électricité – eau – produit entretien – chauffage -téléphone

Entretien des locaux : 0.30 h par jour calculé sur la base :

Taux horaire + charges x nombre de jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de demander une participation à la Communauté de Communes pour les frais de gestion dans le cadre des Accueils Périscolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de frais de gestion dans le cadre des accueils périscolaires (APS), fixant les modalités de remboursement comme précisées ci-dessus.

Question diverses :

M. BARES informe l'assemblée de la pose du ponton d'accostage à 8h00 ainsi que la pose de la passerelle à partir de 12h00 à Cussac Fort Médoc le mardi 19 mai 2015.

Séance du Conseil Municipal du 18 Mai 2015

Convocation en date du 11 mai 2015

.....
Clôture de la séance à vingt heure trente cinq

Liste des membres présents

M. Fonmarty M.	M. Pilonord G.	M. Liaubet D.	Mme Dupuy E.

M. Destrian C.	Mme Allard M.	M.Allard J.	M. Fabri E.

Mme Troquereau S.	Mme Chevalore E	M. Bares Y.	M. Legallais V.

M. Lefoll F.